

AR Prefecture

083-218301182-20210422-19-DE
Reçu le 28/04/2021
Publié le 28/04/2021

République Française

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 39

En exercice : 39

Séance du :

22 avril 2021

Date de publication :

28 AVR. 2021

Date envoi à la Sous-Préfecture :

28 AVR. 2021

Le Vingt-Deux Avril Deux Mille Vingt-et-Un, à 16h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le Seize Avril Deux Mille Vingt-et-Un, s'est réuni à l'Estérel Aréna, sous la présidence de M. Frédéric MASQUELIER, MAIRE.

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs, MASQUELIER, CHIODI, DECARD, DELAUNAY KAIKOMAR, ISEPPY, GRILLET, RAMI, HEUDIARD, LOMBARD, SABY, HAUTEUR, BLANC, DEBAISIEUX, ZUCCO, CHIRON, CIFRE, BONNAL, MEYER, ARNAUD, BOYER, JEANPERRIN, GENOUX, KAIKOMAR, BEZIN, LOPEZ, TIBERI, MORENVAL, MARCANDELLA, MARTY, JACQUOT, PECOUL, CORDINA, DUBOIS MOUGIN, SPINNHIRNY, TOMASI, BLANVILLAIN, JEANPIERRE.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. GIRARDIN à M. MASQUELIER, M. CHAPON à M. TOMASI.

OBJET DE LA DELIBERATION

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*

Demande d'autorisation de défrichement au Petit Défends

*

- n° 19

AR Prefecture

083-218301182-20210422-19-DE

Reçu le 28/04/2021

Publié le 28/04/2021

Mme Danièle LOMBARD, Adjoint au Maire, expose que pour tout secteur de projet supérieur à 1 hectare, une demande d'autorisation de défrichement doit être sollicitée auprès de la Préfecture. 4.5 ha ayant été cédés à ICADE pour une opération de 200 logements, le projet est soumis à une autorisation de défrichement

Considérant que les différentes autorisations nécessaires à l'aboutissement du projet sont à la charge de l'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet, il y a lieu de l'autoriser à déposer toutes demandes administratives nécessaires.

Il est toutefois précisé qu'en cas de non réalisation de l'opération, il sera prévu dans le compromis de vente un transfert des autorisations obtenues par le porteur de projet à la Commune.

Sur demande, il sera autorisé au porteur de projet l'accès au site afin de procéder à tout relevé nécessaire aux études.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à :

AUTORISER la société ICADE PROMOTION à déposer au nom de la Commune les demandes administratives nécessaires et notamment la demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat pour les parcelles cadastrées section AO 964 p, 804 p, 230 p, 765 p, et 689 p.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

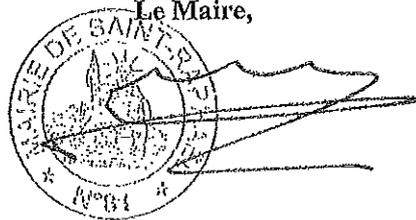
APRES avoir entendu l'exposé de Mme LOMBARD, Adjoint au Maire,
A LA DEMANDE de M. LE MAIRE,
APRES en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS et REPRESENTES,

AUTORISE la société ICADE PROMOTION à déposer au nom de la Commune les demandes administratives nécessaires et notamment la demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat pour les parcelles cadastrées section AO 964 p, 804 p, 230 p, 765 p, et 689 p.

FAIT et **DELIBERE** en séance, les jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Frédéric MASQUELIER